

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026

DELIBERATION 2026-02-06

**OBJET : DISPOSITIF DE GOUVERNANCE DE PROXIMITE DE L'ESPACE PUBLIC :
PRESENTATION DU BILAN 2025 ET AVIS SUR LES PROGRAMMES DE TRAVAUX DE PROXIMITE
VOIRIE ET ESPACES VERTS POUR L'ANNEE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le onze février, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 05 février 2026

Date d'affichage : 05 février 2026

En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Ingrid MORVAN à Pierre GRANDJEAN
Danièle LE CALVEZ à Philippe JAFFRES
Morgane LOAEC à Céline SENECHAL
Marie-Françoise VOXEUR à ELIANE PICART
Claude SEGALEN à Anne DELAROCHE
Catherine GUYADER à Claire LE ROY
Emmanuel MORUCCI à Isabelle BALEM

Monsieur Patrice SIDOINE a été nommé secrétaire de séance.

DISPOSITIF DE GOUVERNANCE DE PROXIMITE DE L'ESPACE PUBLIC :
PRESENTATION DU BILAN 2025 ET AVIS SUR LES PROGRAMMES DE TRAVAUX DE PROXIMITE
VOIRIE ET ESPACES VERTS POUR L'ANNEE 2026

Le contrat de proximité territoriale définit l'organisation mise en place entre Brest métropole et les huit communes membres sur certaines compétences métropolitaines qui donnent lieu à une gestion de proximité. Le contrat repose sur les principes suivants : subsidiarité, transparence, proximité de l'action communautaire, adaptation à la diversité des territoires.

Chaque commune est invitée à délibérer sur le dispositif de gestion de proximité. Comme l'année passée, à la demande des communes, la métropole a avancé la transmission de la programmation 2026 afin que les votes des communes devancent autant que possible la réalisation des travaux.

Sont ainsi annexés à la délibération :

- les programmes de travaux de proximité de l'année en cours dont la programmation a été confiée par la métropole à la commune.
- un bilan des demandes d'interventions sur l'espace public enregistrées via l'outil « Relations aux Administrés ».

Dans le cadre du contrat de proximité, il est prévu une évaluation annuelle du dispositif de gestion de proximité qui donne lieu à une présentation chiffrée des crédits engagés par la métropole dans les huit communes. Ce rapport sera transmis à chaque commune en avril-mai prochain comme à l'habitude.

1) L'élaboration des programmes de proximité 2026

Suite à la remontée par les communes et quartiers brestois de leurs souhaits de programmation de travaux pour l'année 2026, ceux-ci ont fait l'objet d'analyses par les directions concernées puis de discussions dans le cadre des réunions de Gouvernance de l'espace public qui se sont déroulées en octobre et novembre 2025. Cette programmation concerne les thématiques qui entrent dans le champ de la proximité à savoir les travaux de voirie de proximité, les espaces verts de proximité et, depuis 2022, le processus de priorisation des travaux de proximité est enrichi d'une nouvelle thématique : les mobilités actives (déplacements vélos, piétons...).

Les programmes tels qu'issus de ces échanges sont annexés à la présente délibération (Pièce jointe 1). Les programmes de travaux sont mis en œuvre par les services de Brest métropole sous l'autorité des vice-présidents de territoire, dans la limite des enveloppes financières définies et en fonction des critères adoptés en bureau communautaire. La métropole s'engage à respecter ces programmes, ou à revenir en débattre dans les communes.

2) La gestion de la relation aux usagers en matière d'interventions sur l'espace public

Le contrat de proximité territoriale réaffirme l'ambition de la collectivité de simplifier et harmoniser le parcours de l'utilisateur quelles que soient les communes où il s'adresse, et le canal qu'il choisit pour exprimer sa requête (web, téléphone, accueil physique...)

L'outil numérique « Relation aux Administrés » (RA) est utilisé par l'ensemble des communes, des services de la métropole et de la plateforme téléphonique pour recenser les demandes d'interventions sur l'espace public. De même, les demandes rédigées par les habitants sur les sites des communes se transforment en « fiches RA ». Une fois modérées par les mairies et mairies de quartier, les demandes sont transmises aux services métropolitains pour traitement.

Les demandes d'intervention sur l'espace public enregistrées sur l'outil RA progressent de manière constante depuis plusieurs années. A l'échelle de la métropole, en 2025, 17 162 signalements (contre 15 731 en 2024) liés à l'espace public ont été enregistrés soit une augmentation de 9 % par rapport à 2024. Sur Guipavas, 1 012 demandes d'intervention ont été réalisées en 2025 soit une diminution de 7%. La présente délibération comporte en annexe le bilan 2025 de ces signalements sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE CONNAISSANCE** du bilan 2025 des demandes d'intervention sur l'espace public ;
- **D'EMETTRE** un avis favorable à la proposition de programmes de travaux de proximité voirie et espaces verts pour l'année 2026.

PJ :

- Programme de travaux 2026
- Nombre de fiches RA 2025

Avis de la commission :

Urbanisme, Vie Economique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations
Patriotiques, Patrimoine : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

3 abstentions (Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL et Monsieur Jean-Yves CAM)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 12 FEVRIER 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Patrice SIDOINE

